## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2020/2155(DEC)**<br>DEC - Procédure de décharge | Procédure terminée |
| Décharge 2019 : Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)<br>**Subject**<br>8.70.03.09 Décharge 2019 | |

## Acteurs principaux

**Parlement européen**

| Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
|---|---|---|
| CONT Contrôle budgétaire | BRUDZIŃSKI Joachim Stanisław (ECR) | 08/09/2020 |
| | Rapporteur(e) fictif/fictive<br>ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)<br>RÓNAI Sándor (S&D)<br>MITUȚA Alin (Renew)<br>EICKHOUT Bas (Greens /EFA) | |

| Commission pour avis | Rapporteur(e) pour avis | Date de nomination |
|---|---|---|
| EMPL Emploi et affaires sociales | TOMC Romana (EPP) | 30/09/2020 |

**Commission européenne**

| DG de la Commission | Commissaire |
|---|---|
| Budget | HAHN Johannes |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 29/06/2020 | Publication du document de base non-législatif | COM(2020)0288 | |
| 15/09/2020 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 22/03/2021 | Vote en commission | | |
| | | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 30/03/2021 | Dépôt du rapport de la commission | A9-0090/2021 | |
| 27/04/2021 | Débat en plénière | | |
| 28/04/2021 | Décision du Parlement | T9-0179/2021 | Résumé |
| 24/09/2021 | Publication de l'acte final au Journal officiel | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2020/2155(DEC) |
| **Type de procédure** | DEC - Procédure de décharge |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |
| **Dossier de la commission** | CONT/9/03868 |

## Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Projet de rapport de la commission | | PE657.202 | 11/01/2021 | |
| Avis de la commission | EMPL | PE660.374 | 24/02/2021 | |
| Amendements déposés en commission | | PE680.795 | 05/03/2021 | |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A9-0090/2021 | 30/03/2021 | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T9-0179/2021 | 28/04/2021 | Résumé |

**Conseil de l'Union**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Document de base non législatif complémentaire | 05793/2021 | 05/02/2021 | |

**Commission Européenne**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Document de base non législatif | COM(2020)0288 | 29/06/2020 | |

## Informations complémentaires

| Source | Document | Date |
|---|---|---|
| Commission européenne | EUR-Lex | |

## Acte final

Budget 2021/1577
JO L 340 24.09.2021, p. 0227

# Décharge 2019 : Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

2020/2155(DEC) - 28/04/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 636 voix pour, 58 contre et 4 abstentions, de **donner décharge** à la directrice exécutive de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2019 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2019 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 626 voix pour, 58 contre et 7 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

***États financiers de l'Agence***

Le budget définitif de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour l'exercice 2019 était de 15.739.000 EUR, soit une augmentation de 2,03% par rapport à 2018.

***Gestion budgétaire et financière***

Les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2019 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 97,84 %, ce qui représente une baisse de 1,74% par rapport à 2018. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'élevait à 76,33%, soit une baisse de 8,52% par rapport à 2018.

Le montant des crédits engagés reportés de 2019 à 2020 a été moins élevé que celui du report de 2018 à 2019, mais à 3.386.293 EUR ou 22% du budget de l'Agence, il reste élevé. L'Agence est donc invitée à en analyser les raisons et à améliorer la planification budgétaire en conséquence.

***Autres observations***

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, le personnel, les marchés publics, la prévention des conflits d' intérêts et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- l'Agence devrait actualiser régulièrement le système de mesure des performances pour garantir la qualité de sa contribution et de son expertise au niveau de l'Union;

- l'Agence doit développer ses synergies avec le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et la Fondation européenne pour la formation (ETF), partager ses connaissances et échanger tant les informations que les bonnes pratiques avec les autres agences de l'Union afin d'améliorer son efficience (en ce qui concerne les ressources humaines, la gestion immobilière, les services informatiques et la sécurité);

- l'Agence a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des principes inscrits dans le socle européen des droits sociaux;

- au 31 décembre 2019, 100 % du tableau des effectifs étaient pourvus avec 40 agents temporaires engagés sur les 40 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à un équilibre hommes-femmes au niveau de l'encadrement supérieur et au sein du conseil d'administration;

- au cours de l'année, l'Agence a révisé et mis à jour ses lignes directrices en matière de marchés publics dans le prolongement de la mise en œuvre du système électronique de passation de marchés pour la gestion des appels d'offres et des contrats;

- des efforts sont déployés pour garantir la transparence ainsi que la prévention et la gestion des conflits d'intérêts. L'Agence devrait publier les CV et les déclarations d'intérêts de tous les membres du conseil d'administration et informer l'autorité de décharge des mesures prises à cet égard;

- le cadre de contrôle interne a effectivement été adopté par le conseil d'administration le 1er janvier 2019.